

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 4 novembre 2019 aux lieu et heure ordinaires, conformément à la Loi sur les cités et villes.

Présences :

Les conseillères M^{mes} Josée Clément, Jasmine Sharma et Céline Chartier ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absence motivée :

La conseillère M^{me} Diane Morin.

Sont également présents :

Le directeur général par intérim M. Marco Pilon et la greffière adjointe M^{me} Mélissa Côté agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

19-11-947 **Ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 4 novembre 2019 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Minute de réflexion

Présences

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 21 octobre 2019
- 3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions**
 - 3.1 Période de questions
- 4. Affaires du Conseil**
 - 4.3 La Fondation de la Maison Trestler / Concert de Noël « Le Messie de Haendel » / Achat de billets
 - 4.11 Aménagement de la cour d'école / École du Papillon-Bleu pavillon Saint-Jean-Baptiste / Mesure « Embellissement des cours d'école » du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur / Participation financière de la Ville / Autorisation de signature
 - 4.12 Aménagement de la cour d'école / École Sainte-Madeleine / Mesure « Embellissement des cours d'école » du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur / Participation financière de la Ville / Autorisation de signature
 - 4.13 Aménagement d'un terrain sportif synthétique / École Harwood / Mesure « Embellissement des cours d'école » du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur / Participation financière de la Ville / Autorisation de signature
- 5. Greffe et affaires juridiques**
 - 5.1 Entente de collaboration / Travaux de déplacement d'un ponceau secondaire et d'une conduite sur la route Harwood / Travaux de reconstruction de la structure P-07842 / Autorisation de signature
 - 5.2 Dépôt / Procès-verbal de correction / Règlement n° 1694-30 / Stationnement / Interdictions de stationnement / Montée d'Alstonvale, rues Forbes et Larivée et avenues Aquin, de la Canardière et Saint-Charles

5.3 Coop de solidarité du Suroît – CSUR / Passage de la fibre optique / Partie des lots 1 834 371 et 1 834 372 / Chemin du Fief / Autorisation

6. Finances et trésorerie

6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 11 octobre 2019

6.2 Emprunt temporaire / Règlement d'emprunt n° 1780 / Travaux de la phase 1 de l'élargissement à quatre voies d'une partie du boulevard de la Cité-des-Jeunes / Approbation MAMH

6.3 Emprunt temporaire / Règlement d'emprunt n° 1728-01 / Augmentation de la dépense et de l'emprunt / Partie de l'avenue André-Chartrand / Approbation MAMH

7. Ressources humaines

7.2 Mouvement de main-d'œuvre

7.3 Service des loisirs et de la culture / Confirmation de poste / Coordonnateur – Laboratoire de création numérique

7.4 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Création de poste / Dessinateur – Génie civil

7.5 Service des travaux publics / Attribution de poste / Journalier-opérateur-concierge

7.6 Service de sécurité incendie / Embauche / Capitaine aux opérations

7.7 Service de sécurité incendie / Confirmation de poste / Capitaine aux opérations

8. Communications

9. Informatique et géomatique

10. Sports et loisirs

10.1 Club de natation les Citadins / Inscriptions saison 2018-2019 / Remboursement / Ajustement

11. Culture et vie communautaire

12. Protection publique

12.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-19-51 / Fourniture d'agents de sécurité

13. Travaux publics

13.1 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-25 / Gestion de la location des embarcations au parc Valois

14. Eaux

14.1 Application du Règlement n° 2008-47 / Communauté Métropolitaine de Montréal / Assainissement des eaux

15. Génie

15.2 Ordre de changement n° 13 / Appel d'offres n° 401-110-18-R1691/1754/1742/.01 / Entrepreneur général / Prolongement des rues Phil-Goyette phase 2 et Maurice-Richard phase 2 / Règlements n°s 1691, 1754 et 1763

15.3 Ordre de changement n° 2 / Appel d'offres n° 401-110-19-R1770.01 / Entrepreneur général / Travaux de réhabilitation de la surface de roulement et de l'aqueduc d'une partie de la rue Valois entre la 8^e Avenue et le passage piétonnier situé en face au lot 1 546 382 / Règlement n° 1770

16. Urbanisme

16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 8 octobre 2019

16.2 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 8 octobre 2019

16.4 Dérogation mineure / 524, avenue Saint-Charles / Espace de chargement et de déchargement / Lot 1 675 562 / Zone C2-306 / CCU n° 19-10-166

- 16.5 Dérogation mineure / 485, avenue Saint-Charles / Superficie de deux enseignes aux murs et superficie d'un panneau d'affichage / Lot 2 437 545 / Zone C2-248 / CCU n° 19-10-167
- 16.8 Dérogation mineure / 201, rue Boyer / Frontage – rue Querbes / Lots projetés 6 334 969 à 6 334 971 / Zone H1-518 / CCU n° 19-10-170

17. Environnement

18. Réglementation

- 18.1 Adoption / Règlement n° 1764-04 / Gestion contractuelle / Règles de passation pour certaines catégories de contrats
- 18.2 Adoption / Règlement n° 1275-280 / Zonage / Prohibition des usages permis de la classe d'usage « Commerce de transport C4 », soit l'usage entreposage (47) / Zone I1-643 (Secteur Henry-Ford) / Précision sur les usages et normes applicables lorsqu'un terrain ou un lot chevauche deux zones
- 18.3 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1692-05 / Déneigement des aires de stationnement privées par des entrepreneurs sur le territoire de la Ville / Dispositions relatives aux obligations de l'entrepreneur et à l'application de la réglementation
- 18.4 Modification / Règlement d'emprunt n° 1784 / Augmentation de la dépense / Acquisition du lot 3 285 778
- 18.5 Modification / Règlement d'emprunt n° 1691 / Augmentation de la dépense / Réaménagement de l'intersection du boulevard de la Gare et Maurice-Richard

19. Direction générale

- 19.1 Autorisations de la Direction générale

20. Période de questions – Élus

21. Période de questions – Assistance

22. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

19-11-948 Adoption des procès-verbaux

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation et celui de la séance ordinaire du 21 octobre 2019 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

« ADOPTÉE »

19-11-949 Période de questions

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

19-11-950 La Fondation de la Maison Trestler / Concert de Noël « Le Messie de Haendel » / Achat de billets

CONSIDÉRANT l'invitation à assister au concert « Le Messie de Haendel » avec la participation du Festival Classica et de l'Harmonie des saisons, organisé par La Fondation de la Maison Trestler;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisé l'achat de trois billets « Mécène » au montant de 150 \$ chacun, plus les taxes applicables le cas échéant, pour le concert de Noël de la Maison Trestler qui se tiendra le 5 décembre 2019 à l'Église Saint-Michel de Vaudreuil;

QUE soient autorisés à y participer les membres du Conseil municipal qui le souhaitent;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-11-951 Aménagement de la cour d'école / École du Papillon-Bleu pavillon Saint-Jean-Baptiste / Mesure « Embellissement des cours d'école » du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur / Participation financière de la Ville / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la mesure 50530 – Embellissement des cours d'écoles du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur visant à appuyer financièrement les commissions scolaires dans le cadre de projets d'embellissement de cours d'école afin de stimuler et de rendre plus sécuritaire la pratique de l'activité physique chez les jeunes;

CONSIDÉRANT que l'école du Papillon-Bleu pavillon Saint-Jean-Baptiste souhaite entreprendre des travaux d'aménagement de la cour d'école pour la rendre plus conviviale, plus verte et plus apte à encourager la pratique d'activités physiques;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à :

- modifier la façon dont les allées et venues se font à la piscine;
- offrir une zone verte et ombragée avec tables, bancs, chaises pouvant être utilisés par les baigneurs pour des activités telles que des pique-niques;
- offrir un aménagement attrayant pouvant être utilisé par les enfants inscrits au camp de jour;

CONSIDÉRANT que le projet, une fois réalisé, bénéficiera aussi à toutes les familles du quartier et de la Ville;

CONSIDÉRANT que l'école du Papillon-Bleu pavillon Saint-Jean-Baptiste, par le biais de la Commission scolaire des Trois-Lacs (CSTL), désire entreprendre des démarches auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur afin d'obtenir une aide financière de 25 000 \$ dans le cadre de la mesure « Embellissement des cours d'école »;

CONSIDÉRANT que l'estimation des coûts du projet est de 150 000 \$

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite participer à ce projet;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville appuie le projet d'embellissement de la cour de l'école Papillon-Bleu pavillon Saint-Jean-Baptiste afin que cette dernière puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure 50530 « Embellissement des cours d'école »;

QUE l'école Papillon-Bleu pavillon Saint-Jean-Baptiste soit informée de l'intention de la Ville à participer à ce projet en y investissant 50 000 \$ des coûts admissibles conditionnellement à l'obtention d'une subvention du ministère;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de parcs, terrains de jeux et espaces verts;

QUE le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir entre la CSTL et la Ville;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**19-11-952 Aménagement de la cour d'école / École Sainte-Madeleine / Mesure
« Embellissement des cours d'école » du ministère de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur / Participation financière de la Ville /
Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT la mesure 50530 – Embellissement des cours d'école du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur visant à appuyer financièrement les commissions scolaires dans le cadre de projets d'embellissement de cours d'école afin de stimuler et de rendre plus sécuritaire la pratique de l'activité physique chez les jeunes;

CONSIDÉRANT que l'école Sainte-Madeleine souhaite entreprendre des travaux d'aménagement de la cour d'école pour la rendre plus conviviale, plus verte et plus apte à encourager la pratique d'activités physiques;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à aménager :

- un coin détente avec des tables à pique-nique;
- un coin danse et gymnastique;
- des supports à vélos adéquats pour encourager le transport actif;
- un parcours pour s'entraîner;
- une classe extérieure;

CONSIDÉRANT que le projet, une fois réalisé, bénéficiera aussi à toutes les familles du quartier et de la Ville;

CONSIDÉRANT que l'école Sainte-Madeleine, par le biais de la Commission scolaire des Trois-Lacs (CSTL) désire entreprendre des démarches auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur afin d'obtenir une aide financière de 25 000 \$ dans le cadre de la mesure « Embellissement des cours d'école »;

CONSIDÉRANT que l'estimation des coûts du projet est de 75 000 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite participer à ce projet;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville appuie le projet d'embellissement de la cour de l'école Sainte-Madeleine afin que cette dernière puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure 50530 « Embellissement des cours d'école »;

QUE l'école Sainte-Madeleine soit informée de l'intention de la Ville à participer à ce projet en y investissant 25 000 \$ des coûts admissibles conditionnellement à l'obtention d'une subvention du ministère;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de parcs, terrains de jeux et espaces verts;

QUE le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir entre la CSTL et la Ville;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**19-11-953 Aménagement d'un terrain sportif synthétique / École Harwood / Mesure
« Embellissement des cours d'école » du ministère de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur / Participation financière de la Ville /
Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT la mesure 50530 – Embellissement des cours d'école du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur visant à appuyer financièrement les commissions scolaires dans le cadre de projets d'embellissement de cours d'école afin de stimuler et de rendre plus sécuritaire la pratique de l'activité physique chez les jeunes;

CONSIDÉRANT que l'école Harwood souhaite entreprendre des travaux d'aménagement de la cour d'école afin d'offrir à ses élèves un plateau extérieur de qualité pour leur permettre de pratiquer le soccer et d'autres sports;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à aménager un terrain sportif synthétique;

CONSIDÉRANT que le projet, une fois réalisé, bénéficiera aussi à la Ville et ses organismes puisqu'elle aura un droit d'utilisation en dehors des périodes scolaires;

CONSIDÉRANT que l'école Harwood, par le biais de la Commission scolaire des Trois-Lacs (CSTL), désire entreprendre des démarches auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur afin d'obtenir une aide financière de 25 000 \$ dans le cadre de la mesure « Embellissement des cours d'école »;

CONSIDÉRANT que l'estimation des coûts du projet est de 232 371,97 \$;

CONSIDÉRANT que le financement du projet s'établit comme suit :

| | |
|---|--------------|
| Demande d'aide à la Ville de Vaudreuil-Dorion | 100 000 \$ |
| Participation de l'organisme de parents (Comité Soccer 2020) | 25 000 \$ |
| Participation du service de garde de l'école Harwood | 37 371,97 \$ |
| Participation de l'école Harwood | 45 000 \$ |
| Demande d'aide au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur | 25 000 \$ |

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite participer à ce projet;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville appuie le projet d'embellissement de la cour de l'école Harwood afin que cette dernière puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure 50530 « Embellissement des cours d'école »;

QUE l'école Harwood soit informée de l'intention de la Ville à participer à ce projet en y investissant 100 000 \$ des coûts admissibles conditionnellement à l'obtention d'une subvention du ministère et à la signature d'une entente portant sur l'utilisation et l'entretien du terrain sportif synthétique;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de parcs, terrains de jeux et espaces verts;

QUE le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir entre la CSTL et la Ville;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-11-954 Entente de collaboration / Travaux de déplacement d'un ponceau secondaire et d'une conduite sur la route Harwood / Travaux de reconstruction de la structure P-07842 / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la résolution 14-08-756 demandant au ministère des Transports (MTQ) de préparer une entente de collaboration afin de prévoir que les travaux de la Ville pour le déplacement du ponceau secondaire et d'une conduite municipale soient effectués à même le projet de réfection de la structure P-07842 du MTQ;

CONSIDÉRANT que la Ville est habilitée à conclure une entente avec le MTQ en vertu des articles 34 de la Loi sur la voirie et 66 de la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT le projet d'entente de collaboration ainsi que l'estimation et le partage des coûts transmis par le MTQ le 9 octobre 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, une entente de collaboration avec le MTQ pour les travaux de déplacement d'un ponceau secondaire et d'une conduite municipale sur la route Harwood dans le cadre de la reconstruction de la structure P-07842 appartenant au MTQ;

QUE la quote-part de la Ville pour ces travaux, dont le partage des coûts est dûment prévu à l'entente, soient financés par le fonds de roulement remboursable sur une période de dix ans;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-11-955 Dépôt / Procès-verbal de correction / Règlement n° 1694-30 / Stationnement / Interdictions de stationnement / Montée d'Alstonvale, rues Forbes et Larivée et avenues Aquin, de la Canardière et Saint-Charles

Le Conseil prend acte du dépôt par la greffière adjointe du procès-verbal de correction, daté du 23 octobre 2019, du Règlement modifiant le Règlement de stationnement n° 1694 (RMH 330) afin de modifier l'interdiction de stationnement sur la rue Larivée et une interdiction de stationnement limitée sur l'avenue Saint-Charles, d'ajouter des interdictions de stationnement sur la montée d'Alstonvale et l'avenue Saint-Charles et d'ajouter des interdictions de stationnement limitées sur les avenues Aquin et de la Canardière et sur la rue Forbes ainsi que du règlement modifié.

19-11-956 Coop de solidarité du Suroît – CSUR / Passage de la fibre optique / Partie des lots 1 834 371 et 1 834 372 / Chemin du Fief / Autorisation

CONSIDÉRANT la demande de la Coop de solidarité du Suroît – CSUR à l'effet de déployer un réseau de fibre optique afin d'offrir une meilleure qualité de services à ses membres en matière de télécommunication internet, téléphonie et télévision;

CONSIDÉRANT que pour ce faire la Coop désire procéder à l'enfouissement d'un câble de fibre optique sur une partie des lots 1 834 371 et 1 834 372, soit en bordure d'une section du chemin du Fief;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser cet enfouissement sur lesdites parties de lots à la condition que la Ville puisse en demander le retrait en tout temps en cas de nécessité d'utilisation de l'espace occupé pour fins municipales;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Coop de solidarité – CSUR soit autorisée à procéder à l'enfouissement d'un câble de fibre optique sur une partie des lots 1 834 371 et 1 834 372, soit en bordure du chemin du Fief, et ce, conformément au plan préparé par Sébastien Primeau le 25 octobre 2019 et qu'elle soit responsable de remettre en état les lieux après l'intervention.

« ADOPTÉE »

19-11-957 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 11 octobre 2019

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 11 octobre 2019 totalisant un montant de 1 475 562,18 \$.

19-11-958 Emprunt temporaire / Règlement d'emprunt n° 1780 / Travaux de la phase 1 de l'élargissement à quatre voies d'une partie du boulevard de la Cité-des-Jeunes / Approbation MAMH

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) approuvait, en date du 21 octobre 2019, le Règlement d'emprunt n° 1780 autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux et les honoraires professionnels pour les travaux de la phase 1 de l'élargissement à quatre voies d'une partie du boulevard de la Cité-des-Jeunes, incluant tous les travaux connexes en décrétant une dépense et un emprunt de 6 005 000 \$ à ces fins;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le trésorier à emprunter temporairement au taux d'intérêt prévu à l'entente avec la Caisse Desjardins Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMH, soit 6 005 000 \$, en attendant l'émission des obligations;

QUE le trésorier ou l'assistant-trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

19-11-959 Emprunt temporaire / Règlement d'emprunt n° 1728-01 / Augmentation de la dépense et de l'emprunt / Partie de l'avenue André-Chartrand / Approbation MAMH

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) approuvait, en date du 25 octobre 2019, le Règlement d'emprunt n° 1728-01 modifiant le Règlement n° 1728 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 780 000 \$;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le trésorier à emprunter temporairement au taux d'intérêt prévu à l'entente avec la Caisse Desjardins Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMH, soit 780 000 \$, en attendant l'émission des obligations;

QUE le trésorier ou l'assistant-trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

19-11-960 Mouvement de main-d'œuvre

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale le 23 octobre 2019.

« ADOPTÉE »

19-11-961 Service des loisirs et de la culture / Confirmation de poste / Coordonnateur – Laboratoire de création numérique

CONSIDÉRANT la résolution 19-04-291;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Alexis Pilon-Boudreault, chef de section – Technologies et information par intérim, datée du 22 octobre 2019;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M. Nicholas Gagnon dans son poste de coordonnateur –
Laboratoire de création numérique;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Gagnon.

« ADOPTÉE »

**19-11-962 Service du développement et de l'aménagement du territoire /
Création de poste / Dessinateur – Génie civil**

CONSIDÉRANT les besoins organisationnels au sein du Service du développement et
de l'aménagement du territoire;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville entérine la création du poste de dessinateur – Génie civil au sein du
Service du développement et de l'aménagement du territoire en date de la présente et
que le salaire octroyé pour ce poste soit positionné à la classe 8 de l'échelle salariale
incluse à la convention collective de travail des employés cols blancs en vigueur, et ce,
conformément à l'évaluation réalisée conjointement par les parties patronale et
syndicale le 25 septembre 2019;

QUE ledit poste relève du chef de division – Génie;

ET QU'il est entendu que la présente résolution a préséance sur toutes dispositions
contraires contenues dans la convention collective de travail des employés cols blancs
en vigueur et tout autre document ayant une valeur légale.

« ADOPTÉE »

**19-11-963 Service des travaux publics / Attribution de poste /
Journalier-opérateur-concierge**

CONSIDÉRANT la lettre d'entente 02-2019 intervenue entre la Ville et le Syndicat
manuel des travailleurs et travailleuses de Vaudreuil-Dorion – CSN le 1^{er} février 2019
dans le cadre du renouvellement de la convention collective de travail;

CONSIDÉRANT l'attribution des postes cols bleus réguliers adoptée en vertu de la
résolution 19-03-264;

CONSIDÉRANT qu'un poste régulier à temps complet de journalier-opérateur-concierge
au sein de la division – Entretien des espaces verts et des aires récréatives du Service
des travaux publics a été laissé vacant;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville attribue le poste régulier à temps complet de journalier-opérateur-concierge
à M. Bruce Beauchesne, journalier régulier saisonnier, et ce, à compter du
5 novembre 2019, au salaire prévu à l'annexe C - classe 7 de l'échelle salariale des
employés cols bleus, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de
travail en vigueur ainsi qu'à la lettre d'entente 02-2019, notamment en regard de
l'obtention de la sécurité d'emploi;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Beauchesne;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-11-964 Service de sécurité incendie / Embauche / Capitaine aux opérations

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 18 octobre 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'embauche de M. Bernard Lévesque au poste régulier de capitaine aux opérations au sein du Service de sécurité incendie, et ce, à compter du 9 décembre 2019, au salaire prévu à l'annexe B-1 (classe 1 - échelon 1) de l'échelle salariale du Service de sécurité incendie incluse à l'*Entente sur les conditions de travail des employés cadres*, le tout selon les conditions énoncées à ladite Entente;

QU'il est entendu que M. Lévesque aura une période de probation de six mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

ET QUE des souhaits de bienvenue et de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M. Lévesque;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-11-965 Service de sécurité incendie / Confirmation de poste / Capitaine aux opérations

CONSIDÉRANT la résolution 19-05-454;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Terry Rousseau datée du 25 octobre 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M. Jacques Fellis dans son poste de capitaine aux opérations;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Fellis.

« ADOPTÉE »

19-11-966 Club de natation les Citadins / Inscriptions saison 2018-2019 / Remboursement / Ajustement

CONSIDÉRANT la politique de la Ville d'offrir une aide financière à l'inscription ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT le remboursement de frais d'inscription déjà effectué pour la saison 2018-2019 (résolution 18-11-1053);

CONSIDÉRANT que le Club de natation Les Citadins a fourni au Service des loisirs et de la culture la liste d'ajustements requis, soit l'ajout de cinq participants, et que les vérifications appropriées ont été effectuées sur celle-ci;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 797,75 \$ soit remboursé au Club de natation Les Citadins pour les frais d'inscription de cinq participants à la saison 2018-2019, le tout conformément à la liste soumise;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-11-967 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-19-51 / Fourniture d'agents de sécurité

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture d'agents de sécurité, trois soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 22 octobre 2019 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-19-51;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Services de sécurités Neptune, 1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2200, Montréal (Québec), H3B 4W8, pour la fourniture d'agents de sécurité, et ce, pour un montant de 309 493,38 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-19-51;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour un an, soit l'année 2020, avec une possibilité de quatre années optionnelles renouvelables une année à la fois.

(Budget 2020)

« ADOPTÉE »

19-11-968 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-25 / Gestion de la location des embarcations au parc Valois

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour la gestion de la location des embarcations au parc Valois adjugé par la résolution 17-04-266 est d'une durée d'un an finissant le 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT qu'il y a possibilité de prolongation de contrat pour trois années additionnelles, une année à la fois;

CONSIDÉRANT que le contrat a été prolongé pour les années 2018 et 2019 par les résolutions 17-11-1020 et 18-10-922;

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement de prolonger ledit contrat pour une troisième et dernière année additionnelle;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la prolongation du contrat n° 401-110-17-25 pour la gestion de la location des embarcations au parc Valois adjugé à Sylvain Bédard, 2, rue Louise-Josephte, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 2J8, pour une année additionnelle, soit l'année 2020;

QUE les coûts du contrat pour l'année 2020 correspondent au prix forfaitaire de la soumission de l'adjudicataire et que ces prix soient ajustés selon les conditions du contrat.

(Budget 2020)

« ADOPTÉE »

19-11-969 Application du Règlement n° 2008-47 / Communauté Métropolitaine de Montréal / Assainissement des eaux

CONSIDÉRANT les modifications à la structure organisationnelle de la Ville depuis l'adoption de la résolution 11-04-368;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner le personnel responsable de l'application du Règlement n° 2008-47 de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur du Service des eaux et la directrice du Service du génie et de l'environnement, ainsi que toute personne qui relève de ces directions, soient chargés de l'application du Règlement sur l'assainissement des eaux (Règlement n° 2008-47) de la CMM et soient autorisés à délivrer, pour et au nom de la Ville, des constats d'infraction pour toute infraction à ce règlement

ET QUE soit abrogée la résolution 11-04-368.

« ADOPTÉE »

19-11-970 Ordre de changement n° 13 / Appel d'offres n° 401-110-18-R1691/1754/1742/.01 / Entrepreneur général / Prolongement des rues Phil-Goyette phase 2 et Maurice-Richard phase 2 / Règlements n^{os} 1691, 1754 et 1763

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve l'ordre de changement n° 13 de l'entrepreneur général relié au projet « Prolongement des rues Phil-Goyette phase 2 et Maurice-Richard phase 2 - appel d'offres n° 401-110-18-R1691/1754/1742/.01 » totalisant un montant de 835,27 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-11-971 Ordre de changement n° 2 / Appel d'offres n° 401-110-19-R1770.01 / Entrepreneur général / Travaux de réhabilitation de la surface de roulement et de l'aqueduc d'une partie de la rue Valois entre la 8^e Avenue et le passage piétonnier situé en face au lot 1 546 382 / Règlement n° 1770

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve l'ordre de changement n° 2 de l'entrepreneur général relié au projet « Travaux de réhabilitation de la surface de roulement et de l'aqueduc d'une partie de la rue Valois entre la 8^e Avenue et le passage piétonnier situé en face au lot 1 546 382 - appel d'offres n° 401-110-19-R1770.01 » totalisant un montant de 5 200 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-11-972 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 8 octobre 2019

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 8 octobre 2019.

« ADOPTÉE »

19-11-973 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 8 octobre 2019

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil entérine les recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion tenue le 8 octobre 2019 et approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, et ce, selon lesdites recommandations et conditions consignées à son procès-verbal :

| | |
|------------------|---|
| CCU n° 19-10-165 | 524, avenue Saint-Charles / Construction commerciale / Lot 1 675 562 / Zone C2-306 |
| CCU n° 19-10-168 | 485, avenue Saint-Charles / Remplacement des enseignes existantes et panneau d'affichage / Lot 2 437 545 / Zone C2-248 |
| CCU n° 19-10-169 | 485, avenue Saint-Charles / Rénovation extérieure / Lot 2 437 545 / Zone C2-248 |
| CCU n° 19-10-171 | 110, rue Joseph-Carrier et 950, avenue Saint-Charles / Agrandissement du bâtiment, réfection des façades et réfection de la station-service / Lots 1 675 186 et 1 675 187 / Zone C3-126 |
| CCU n° 19-10-172 | 140, avenue Saint-Charles / Enseigne au mur / Lot 1 546 347 / Zone C2-531 |
| CCU n° 19-10-173 | 120, avenue Saint-Charles / Enseigne au mur / Lot 1 546 384 / Zone C2-531 |
| CCU n° 19-10-174 | 578, avenue Saint-Charles, local 4 / Enseigne au mur / Lot 5 443 992 / Zone C2-306 |

« ADOPTÉE »

19-11-974 Dérogation mineure / 524, avenue Saint-Charles / Espace de chargement et de déchargement / Lot 1 675 562 / Zone C2-306 / CCU n° 19-10-166

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 524, avenue Saint-Charles;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 19-10-166 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 8 octobre 2019;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 18 octobre 2019;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 524, avenue Saint-Charles, afin d'autoriser qu'un espace de chargement et de déchargement soit situé en cour avant secondaire en dérogation à l'article 2.2.16.3.1.1 du Règlement de zonage n° 1275 qui ne le permet pas.

« ADOPTÉE »

19-11-975 Dérogation mineure / 485, avenue Saint-Charles / Superficie de deux enseignes aux murs et superficie d'un panneau d'affichage / Lot 2 437 545 / Zone C2-248 / CCU n° 19-10-167

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 485, avenue Saint-Charles;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 19-10-167 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 8 octobre 2019;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 18 octobre 2019;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 485, avenue Saint-Charles, afin d'autoriser deux enseignes à plat au mur d'une superficie respective de 5,70 mètres carrés et de 4,20 mètres carrés en dérogation à l'article 2.2.20.8.3.2 a) du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une enseigne d'une superficie maximale de 4 mètres carrés;

QUE toutefois soit refusée une dérogation mineure visant un panneau d'affichage d'une superficie totale de 5,64 mètres carrés en dérogation à l'article 2.2.20.8.3.2 a) du Règlement de zonage n° 1275 qui exige un panneau d'affichage d'une superficie maximale de 1 mètre carré.

« ADOPTÉE »

19-11-976 Dérogation mineure / 201, rue Boyer / Frontage – rue Querbes / Lots projetés 6 334 969 à 6 334 971 / Zone H1-518 / CCU n° 19-10-170

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard des lots projetés 6 334 969 à 6 334 971 (actuellement parties du lot 1 546 115 sis au 201, rue Boyer) ayant front sur la rue Querbes;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 19-10-170 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 8 octobre 2019;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 18 octobre 2019;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure afin d'autoriser un frontage de 16,03 mètres pour chacun des lots projetés 6 334 969 à 6 334 971 (actuellement parties du lot 1 546 115 sis au 201, rue Boyer) ayant front sur la rue Querbes en dérogation à la grille des usages et normes de la zone H1-518 du Règlement n° 1275 qui exige un frontage minimal de 16,75 mètres.

« ADOPTÉE »

19-11-977 Adoption / Règlement n° 1764-04 / Gestion contractuelle / Règles de passation pour certaines catégories de contrats

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1764-04 a été déposé à une séance tenue le 21 octobre 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1764-04 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement relatif à la gestion contractuelle n° 1764 afin de modifier l'article concernant les règles de passation pour certaines catégories de contrats ».

« ADOPTÉE »

19-11-978 Adoption / Règlement n° 1275-280 / Zonage / Prohibition des usages permis de la classe d'usage « Commerce de transport C4 », soit l'usage entreposage (47) / Zone I1-643 (Secteur Henry-Ford) / Précision sur les usages et normes applicables lorsqu'un terrain ou un lot chevauche deux zones

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 7 octobre 2019 le premier projet de règlement n° 1275-280 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 21 octobre 2019 à 19 h;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 21 octobre 2019 un second projet de règlement identique au premier;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-280 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de préciser les usages et normes applicables lorsqu'un terrain ou un lot chevauche deux zones et de modifier la grille des usages et des normes de la zone I1-643 afin de prohiber l'usage transport et entreposage de type camionnage (C4) ».

« ADOPTÉE »

19-11-979 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1692-05 / Déneigement des aires de stationnement privées par des entrepreneurs sur le territoire de la Ville / Dispositions relatives aux obligations de l'entrepreneur et à l'application de la réglementation

Le conseiller M. Gabriel Parent dépose le projet de règlement n° 1692-05 modifiant le Règlement relatif au déneigement des aires de stationnement privées par des entrepreneurs n° 1692 afin de corriger certaines dispositions relatives aux obligations de l'entrepreneur et à l'application de la réglementation et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

19-11-980 Modification / Règlement d'emprunt n° 1784 / Augmentation de la dépense / Acquisition du lot 3 285 778

CONSIDÉRANT le Règlement n° 1784 autorisant l'acquisition du lot 3 285 778 et les honoraires professionnels afférents en décrétant une dépense et un emprunt de 2 940 550 \$ à ces fins adopté le 21 mai 2019;

CONSIDÉRANT qu'il a été omis, lors de sa rédaction, de considérer les frais d'émission d'obligations afférents;

CONSIDÉRANT la possibilité de modifier ce règlement par résolution dans la mesure où la charge des contribuables n'est pas augmentée;

CONSIDÉRANT que le montant de la dépense prévue pour les frais d'émission des obligations s'élève à 58 000 \$;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le titre de ce règlement soit remplacé par le suivant :

« Règlement autorisant l'acquisition du lot 3 285 778 et les honoraires professionnels afférents en décrétant à ces fins une dépense de 2 998 550 \$ et un emprunt de 2 940 550 \$ »;

QUE l'article 2 de ce règlement soit modifié par le remplacement du montant de la dépense par celui de 2 998 550 \$;

QUE l'article 3 de ce règlement soit modifié par l'insertion, après l'expression « en 20 ans », de l'expression suivante :

« et à affecter une somme de 58 000 \$ provenant du fonds général »;

QUE l'annexe A de ce règlement soit modifiée de la manière suivante :

1) par l'insertion, avant la ligne Grand total, de la suivante :

« Frais incidents (émission d'obligations) 58 000 \$ »;

2) par le remplacement du montant de la ligne du Grand total par celui de 2 998 542,40 \$;

3) par le remplacement du montant de la ligne du Grand total arrondi par celui de 2 998 550 \$;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-11-981 Modification / Règlement d'emprunt n° 1691 / Augmentation de la dépense / Réaménagement de l'intersection du boulevard de la Gare et Maurice-Richard

CONSIDÉRANT le Règlement n° 1691 autorisant les honoraires professionnels pour la surveillance des travaux, les travaux de construction des services municipaux, de structure de chaussée, de pavage, des trottoirs, des bordures et d'éclairage pour le prolongement de la rue Maurice-Richard (face au lot 4 967 534), le prolongement de l'égout pluvial et des conduits électriques (face au lot 4 932 243), le réaménagement de l'intersection du boulevard de la Gare à la hauteur de la rue Maurice-Richard projetée ainsi que le réaménagement d'une portion du boulevard de la Gare (entre les lots 2 802 171 et 4 967 534), incluant tous les frais et travaux connexes, en décrétant un emprunt de 1 105 000 \$ à ces fins;

CONSIDÉRANT que certaines quantités de services rendus ou de biens livrés ont excédé les évaluations initiales et qu'en conséquence, le montant maximal du Règlement n° 1691 a été atteint;

CONSIDÉRANT que l'estimation du coût de la dépense prévue pour les travaux nécessaires à l'achèvement du projet s'élève à 30 000 \$;

CONSIDÉRANT la possibilité de modifier ce règlement par résolution dans la mesure où la charge des contribuables n'est pas augmentée;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'article 3 de ce règlement soit modifié par le remplacement du montant de la dépense par celui de 1 135 000 \$;

QUE l'article 4 de ce règlement soit modifié par l'insertion, après l'expression « en vingt (20) ans » de l'expression suivante :

« et à affecter une somme de 30 000 \$ provenant du fonds général »;

QUE l'annexe B-2 de ce règlement soit modifiée par le remplacement du montant inscrit à l'étape 1.2 par celui de 120 000 \$:

QU'à cet effet sont autorisés les transferts de crédits suivants :

| | | | |
|------|---------------|--|-----------|
| DE : | 02-370-00-959 | (Transport en commun) | 30 000 \$ |
| À : | 03-200-00-721 | (Transfert aux act. d'invest. – Infr.) | 30 000 \$ |

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-11-982 Autorisations de la Direction générale

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER les autorisations accordées par la Direction générale apparaissant à la liste datée du 23 octobre 2019.

« ADOPTÉE »

19-11-983 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

19-11-984 Période de questions – Assistance

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

19-11-985 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 30 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Mélissa Côté, notaire, OMA
Greffière adjointe